

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 29

présenté par

Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, Mme Gruet, Mme Frédérique Meunier, M. Breton,
Mme Petex-Levet, M. Gosselin, M. Ray, M. Forissier, M. Cinieri, Mme Anthoine, M. Brigand et
M. Neuder

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 22 par les mots :

« d'une personne handicapée, âgée ou malade ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de prendre en compte la situation spécifique des proches aidants souhaitant être inscrits comme demandeurs d'emploi.

Les critères prévus dans le cadre de la décision d'orientation ne tiennent pas compte de la situation des proches aidants, qui concerne pourtant près de 9 millions de nos concitoyens.

Ils se rendent disponibles chaque jour pour assister un proche que l'âge, la maladie, ou le handicap placent en situation de perte d'autonomie. Une grande partie d'entre eux sont dans la vie active et exercent un métier.

Ils subissent pourtant de plein fouet les conséquences de cette double vie. La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle est très compliquée.

Cette proposition d'amendement a donc pour objectif de permettre aux aidants souhaitant être inscrits comme demandeurs d'emploi de bénéficier d'un diagnostic approfondi de leurs besoins sociaux et professionnels.